



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

COMMUNICATION N° 02/2026

Plan énergie et climat communal – Fin de cycle



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

En 2022, la Municipalité a initié la réalisation d'un plan énergie et climat communal (PECC) sur la base du modèle prévu par le Canton de Vaud en application de l'art 52b de la Constitution vaudoise, comme une centaine d'autres communes vaudoises. Le document, très ambitieux, a été établi en collaboration fine entre la Municipalité et un bureau mandataire et a fait l'objet d'une démarche participative. Il est composé d'un constat réalisé en 2022 qui détaille les émissions de CO₂, ainsi que des objectifs de la Municipalité en termes d'adaptation au changement climatique et de réduction des émissions et met en place un plan d'actions constitué d'une quarantaine de fiches thématiques dont les réalisations s'étendent de 2023 à 2026. Il s'agit d'un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité.

Durant les 4 ans de mise en œuvre du PECC, un suivi régulier des actions a été mis en place par l'administration communale et communiqué au Conseil communal dans les communications 06/2023 et 02/2024. Un état des lieux a également été transmis annuellement au Canton. Aujourd'hui, la mise en œuvre du PECC est arrivée au terme de son cycle de 4 ans. Sur l'ensemble des actions prévues, 17 sont terminées, 18 sont en cours, 2 sont planifiées et 3 restent à planifier, traduisant une dynamique d'action engagée sur l'ensemble des thématiques développées dans la suite de ce document.

Organisation interne

Le Conseil communal a adopté le 10 octobre 2022 le Règlement communal sur la perception des indemnités communales liées à la distribution d'électricité et le **fonds pour l'efficacité énergétique et la durabilité** (FEED). Depuis, le fonds a été créé. Il a permis d'engager une déléguée à l'énergie et à la durabilité pour la gestion du fonds et l'octroi des subventions communales.

Information et formation

Des **actions de sensibilisation et d'information** ont été développées à destination de la population pour inciter les citoyen.ne.s à consommer local, durable et sobre en carbone et à décarboner leur production d'énergie. En matière d'énergie, la commune a renforcé la communication autour des solutions de rénovation énergétique, des aides existantes et des démarches à suivre, au moyen de séances d'information, de publications dans La Feuille de Bourg-en-Lavaux et de contenus en ligne.

Durabilité

Une **politique d'achats responsables et bas carbone** est en cours de développement depuis 2025, sous la coordination de la déléguée à l'énergie et à la durabilité. Plusieurs mesures sont déjà en place (produits de nettoyage et phytosanitaires, véhicule électrique, luminaires, alimentation électrique en courant vert). Dans l'attente de la finalisation de la politique d'achats durables, des actions pragmatiques sont mises en place pour certains achats ciblés (bureautique, mobilité, numérique responsable).

Les **matériaux réutilisables** issus des chantiers communaux sont intégrés dans de nouveaux projets ou mis à disposition via des plateformes spécialisées, avec un lieu de dépôt dédié aux Ruvines. Le réemploi est encouragé via le règlement du nouveau PACom. Pour **réduire les déchets de la population**, la commune prévoit la création d'un espace de troc et de récupération moyennant la réorganisation de la déchetterie et la **mise en place de composts de quartier**. Un site est déjà en fonction à Aran, un autre est mis en place au Jardin Rosalie de Constant.

Energie

La commune accompagne les citoyen·ne·s dans la réduction de leur consommation d'énergie et la décarbonation de leur production en **améliorant la vitesse de traitement des autorisations concernant l'énergie**. Les procédures pour l'installation de panneaux photovoltaïques et de pompes à chaleur ont été simplifiées pour la majeure partie des dossiers, permettant de réduire les délais et de favoriser la transition énergétique.

Une démarche structurée visant une **réduction de 50 % de la consommation d'énergie** (électricité et chaleur) des bâtiments et infrastructures communales est engagée, en assurant une exemplarité dans leur conception et leur exploitation. Des diagnostics énergétiques ont été réalisés, permettant de définir des priorités de rénovation. Le suivi des consommations est progressivement mis en place, notamment sur les bâtiments neufs et rénovés et les conclusions de programmes tels qu'éco-logement ont été intégrées. Enfin, la **réduction de la consommation de l'éclairage public** est achevée avec la mise en œuvre du concept d'éclairage : plan lumière, stratégie d'extinction nocturne et renouvellement des lampadaires. Le déploiement s'est déroulé en 2025, avec des ajustements prévus en 2026.

Le développement des **énergies renouvelables** se poursuit en renforçant les réseaux de chaleur et la production d'électricité photovoltaïque, tant pour les bâtiments privés que communaux. Le **chauffage à distance** progresse avec le projet de Grandvaux. Afin de **développer la production d'électricité photovoltaïque**, un guide opérationnel pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans les zones patrimoniales protégées (ISOS A) a été élaboré et finalisé. En complément, la commune étudie l'organisation d'**appels d'offres groupés** pour les propriétaires.

Les bâtiments communaux sont progressivement équipés en **panneaux solaires**. Plusieurs installations sont déjà en service (Plan Robert, STREL et STEP), d'autres sont en cours (Temple 1, Carrousel, Watteville) ou à l'étude et cette démarche se poursuivra sur le long terme compte tenu du nombre important de bâtiments à traiter.

Mobilité

La commune met en œuvre une politique ambitieuse pour **favoriser la mobilité durable**, en agissant à la fois sur l'offre de transports, les infrastructures et l'exemplarité de l'administration. Pour encourager une mobilité décarbonée par la population, une **subvention pour les abonnements de transports publics** est en place depuis novembre 2023. Dans les zones n'ayant pas une densité de population suffisante pour la mise en place d'une ligne de transport fixe, une **offre de taxi à tarif préférentiel** est mise en place pour connecter les habitations aux gares.

Les **infrastructures de mobilité douce** sont développées. Des équipements cyclables sont progressivement installés (Cully, Villette, Moratel), avec un projet majeur de vélostation à la gare de Cully prévu pour 2026. L'amélioration de la sécurité cyclable par le développement d'un réseau de pistes cyclables reste contrainte par la configuration du territoire, la priorité est donnée aux **cheminements piétons**, qui font l'objet de plusieurs projets structurants (traversées de Riex et Epesses, zones de rencontre, études participatives seniors et écoliers) pour une mise en œuvre dès 2026.

Enfin, la commune renforce son exemplarité interne à travers un **plan de mobilité pour l'administration**, dans le but de diminuer son impact environnemental et d'améliorer la qualité de vie de ses employé·e·s. La mise en œuvre du plan a débuté au 1er janvier 2026. Il inclut, entre autres mesures, le financement des abonnements de transports publics pour les employé·e·s et la poursuite de l'électrification du parc de véhicules

communaux, accompagnée de l'installation de bornes de recharge et de panneaux photovoltaïques et en lien avec la politique d'achats durables.

Adaptation aux changements climatiques

Une politique active en faveur de la biodiversité, de la végétalisation et de la gestion durable de l'eau est déployée tant sur les parcelles privées que communales. Sur les terrains privés, **des actions de sensibilisation et de subvention** encouragent l'installation d'aménagements favorables à la biodiversité (hôtels à insectes, haies vives, nichoirs). Les subventions biodiversité sont disponibles depuis janvier 2025 et des campagnes spécifiques, comme le remplacement des lauriers, ont été menées. Des réalisations concrètes ont également été mises en place sur le domaine communal, notamment des hôtels à insectes et des nichoirs, avec un développement progressif prévu dès 2026.

Sur les parcelles communales, un **plan d'entretien différencié des espaces verts** est en cours de mise en œuvre pour adapter la gestion des surfaces aux enjeux écologiques et paysagers dans le but de favoriser la biodiversité. Le personnel de la voirie a été formé aux bonnes pratiques écologiques et cette formation se poursuit de manière continue. Une mise en œuvre des projets commencera en 2026.

La révision du PACom et de son règlement permet d'ancrer durablement la **gestion des dangers** sur le territoire communal. Le règlement des constructions du nouveau PACom, approuvé par le Conseil communal le 6 octobre 2025, prévoit l'obligation de planter des arbres lors de nouvelles constructions, d'assurer des surfaces en pleine terre et de favoriser l'infiltration des eaux. En 2025, une cinquantaine d'arbres ont été plantés par la commune.

Plusieurs mesures visent à **économiser les ressources en eau** : optimisation de l'arrosage communal, réduction des surfaces arrosées, installations automatiques plus efficaces (sur les quais et la place d'Armes et sur les terrains de sport) et intégration de dispositifs de rétention d'eau (système polyter dans les jardinières et bacs). La **récupération des eaux de pluie** est encouragée dans la révision du PACom et de son règlement (infiltration ou rétention). Le programme communal de subventions pour les habitant·e·s prévoit une subvention pour la récupération des eaux de pluie à des fins d'arrosage.

La **désimperméabilisation des sols urbains** est une mesure importante afin d'améliorer la rétention de l'eau, de limiter les îlots de chaleur et de renforcer la biodiversité. Un mandat externe a été confié pour identifier les sites prioritaires sur les terrains communaux, en coordination avec d'autres actions stratégiques. Deux réalisations se sont concrétisées dans la cour du collège du Genevrey et sur le plateau de la Gare (Jardin Rosalie de Constant) et d'autres suivront. Parallèlement, la Commune intègre **l'usage de matériaux perméables** (pavés, graviers) dans les projets d'aménagement des espaces publics. Les objectifs concernant la qualité des sols sont également intégrés au règlement du PACom, à travers des exigences en matière de sols perméables, d'indice de verdure et de pleine terre et soutenus par une subvention active depuis 2025.

Viticulture

La commune accompagne les vigneron·ne·s dans l'adaptation de leurs pratiques aux changements climatiques, en mettant l'accent sur la préservation des sols, de l'eau et de la biodiversité. Sur les vignes communales, **l'utilisation de produits phytosanitaires** est fortement réduite. Les vigneron·ne·s ont diminué les intrants chimiques et plusieurs parcelles sont en **reconversion biologique**. La **plantation**

d'arbres dans les vignes sera rendue possible par l'adaptation du cadre réglementaire du PAC Lavaux, en cours de discussion. Elle permettra de limiter l'érosion, améliorer la rétention d'eau et renforcer la biodiversité. Enfin, la commune soutient l'**adaptation des cépages et des porte-greffes** dans ses vignobles. Les renouvellements annuels intègrent déjà des variétés plus résistantes et une réflexion est engagée pour identifier des cépages mieux adaptés aux conditions climatiques futures de la région.

Santé

La Commune agit pour **protéger la population contre les effets des canicules et des îlots de chaleur** en combinant aménagement du territoire et mesures de prévention. Plusieurs actions sont en cours, notamment la plantation d'arbres sur le plateau de la Gare ou la renaturation du cours d'eau de l'Hôpital, contribuant au rafraîchissement urbain. Par ailleurs, un **plan canicule** existe et peut être activé par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), sous gestion du greffe communal.

Conclusion

Le PECC est aujourd'hui largement mis en œuvre. Les principaux enjeux pour les prochaines années concernent la continuité des mesures, la mobilisation des ressources nécessaires et la poursuite d'une coordination transversale, afin de consolider et amplifier les effets des actions engagées. Malgré les défis rencontrés, l'engagement de la commune envers un avenir durable est clair et tangible. Selon les informations reçues du Canton, un nouveau cycle de 4 ans pourrait être engagé. La future Municipalité pourra définir les actions porteuses de ce nouveau PECC, qu'elles soient dans la continuité de celles menées jusqu'alors ou qu'elles développent de nouveaux axes.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 février 2026

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Annexe :

- Tableau de suivi des actions

Fiche action VD en lien	Thème	Objectif	N°	Titre de l'action	Description de l'action	2022	2023	2024	2025	2026	Durée de mise en oeuvre	Périodicité	Responsable (et partenaires internes)	Service (s)	Nécessité d'un mandat externe ?	Mise en oeuvre de l'action	Critère de réussite (Résultat "final" attendu au terme du PECC)	Actions déjà en cours au lancement du PECC ?	Etat d'avancement (menu déroulant)	Etat d'avancement : points d'attention, blocages pour la période écoulée, etc.	Objectif(s) d'ici la fin du PECC (17.01.26) et/ou au delà	Coût estimé	Soutien financier (à obtenir / obtenu)	Coût effectif	Type de financement (budget, investissement...)	Cadre réglementaire à adapter ?	Implication de la population	Autre fiche communale en lien ?	Potentiel de mutualisation avec d'autres communes
2	Transversal	Mise en place d'un fonds énergie-développement durable	2.1	Mettre en place un fonds énergie-développement durable	Le Conseil communal a adopté le 10 octobre 2022 le Règlement communal sur la perception des indemnités communales liées à la distribution d'électricité et le fonds pour l'efficacité énergétique et la durabilité. Ainsi, le fonds pourra être créé et il permettra d'engager un.e délégué.e énergie pour le gérer. Ce fonds permettra de soutenir financièrement les actions climatiques de la population.						1 an	Continu	J.Y. Cavin		Non	1. Engager un.e délégué.e à l'énergie dès que le délai référendaire est passé 2. Etablir la liste des subventions (directive municipale) 3. Communiquer sur les subventions possibles 4. Suivre les demandes	Le fonds est utilisés à son plein potentiel / toutes les subventions sont utilisées chaque année	Règlement communal sur la perception des indemnités communales en cours de validation.	Terminé	Fait	Etape 4 : à renouveler chaque année --> MEO prolongée	0	Non	0 CHF	Budget + taxe sur l'électricité	Non	Information	16.1	Non
4	Consommation	Inciter les citoyen.ne.s à consommer local, durable et sobre en carbone	4.1	Créer des potagers communaux où les enfants participent à l'entretien	Impliquer les enfants dans la création de jardins potagers permet de sensibiliser les enfants à la nature, afin de comprendre par la pratique les enjeux environnementaux et favoriser une consommation locale.			2024	2025	2026	en continu	Une fois	J.Y. Cavin (CDD)	Assainissement et bâtiments	Non	1. Identifier les lieux potentiels 2. Prendre contact avec l'école et divers partenaires (parascolaires, association des parents d'élèves, associations du domaine de l'enfance, etc.) pour clarifier les potentiels de collaboration 3. Mettre en place le projet	Un premier potager pilote est mis en place	Non	Terminé	Fait	Projet pour la Maison Jaune envisagé pour 2026	2000	Non	2000	Budget	Non	Participation active		Oui
4	Energie	Accompagner les citoyen.ne.s pour décarboner leur production d'énergie (panneaux solaires, PAC, bois etc.)	4.2	Augmenter la part d'énergie renouvelable produite par les privés via une meilleure communication et des subventions	Le changement d'habitudes passe d'abord par la prise de conscience. La sensibilisation de la population est donc une étape primordiale. Le but est donc d'informer la population des actions énergétiques possibles, des aides existantes, et des procédures à suivre. La communication se fera via le nouveau site web, des infographies spécifiques, des événements, etc.		2023	2024			6 mois	Continu	J.Y. Cavin		Oui	1) Définir le contenu de la communication (selon subventions) Par exemple : - Diminution de la consommation d'énergie - Système de chauffage et production d'énergie renouvelable, promotion des panneaux thermiques, etc. 2) Définir les moyens de communications (site web, événements, séances d'information, journal communal, tout ménage, autres) et leur temporalité. 3) Construire le contenu. 4) Communiquer et diffuser.	Avoir mis en place une action de communication par année La part d'énergie renouvelable augmente de 10%	Non	Terminé	Communications réalisées: - 13.11.24: séance d'information. - 2025: site internet et article la Feuille. - Début 2026: tout ménage, sondage en ligne et séance d'info le 10.02.26. - En continu: sur le site et via la Feuille BEL. Plan de communication à réaliser en 2026	5000	Non	5000	Budget	Non	Information		Oui	
5	Consommation	L'administration communale se fournit de manière responsable et sobre en carbone	5.1	Développer une politique d'achats communale	La fabrication de biens génère une consommation importante d'énergie et de ressources. Une politique d'achat donne des lignes directrices pour évaluer la nécessité des achats, les alternatives existantes et finalement donner des critères pour faire le choix le plus durable possible.				2025	2026	1 an	Une fois	C. Michel	Urbanisme et durabilité	Si besoin	1. Identifier les achats récurrents et planifiés de l'administration 2. Sur la base de la Toolbox Achats responsables suisses, définir une liste de critère d'achats durables (une liste générique qui guide le processus de décision ainsi que des critères spécifiques pour les achats récurrents) pour en faire une politique 3. Communiquer cette liste au personnel de l'administration 4. Faire un suivi de la politique d'achat pour savoir si elle est respectée et adapter en fonction.	La politique d'achat est rédigée et diffusée à l'ensemble du personnel de l'administration Suivi du nombre d'achats réalisés selon les critères	Non	En cours	Reprise par la déléguée à l'énergie et à la durabilité, commencé en 2025, MEO prolongée sur 2026. Plusieurs démarches déjà mises en place par les services (produits nettoyages et phytosanitaires, achat 1 véhicule électrique, luminaires, etc.). Pour le reste, en cours de cadrage. Difficulté car très vaste domaine et anticipation des achats sur le long terme (stocks déjà commandés et à épuiser, etc.). Alimentation courant vert: la Commune est alimenté à 100% par du courant vert, point à confirmer par Romande Energie. Des actions quick win pour améliorer les achats sur certains domaines spécifiques sont en cours d'élaboration (liste d'achats bureautique, véhicules électrique, numérique responsable, etc.).	CHF 0	Non	CHF 0	Budget	Non	Non pertinente		Non	
6	Consommation	Faciliter le réemploi de matériaux de construction	6.1	Développer une plateforme d'échange de matériaux de construction	Développer une plateforme virtuelle d'échange de matériaux de construction entre les particuliers permet de valoriser des ressources déjà existantes.				2025		9 mois	Continu	E. Marendaz	Assainissement et bâtiments	Oui	1) Evaluer les besoins des particuliers via un groupe de travail ou un sondage. Identifier les plateformes existantes et les contacter (eg. Materium) 2) Faire des appels d'offre pour trouver un prestataire pour le développement de la plateforme 3) Valider le prestataire externe et le devis 4) Développer la plateforme et assurer son maintien 5) Informer les particuliers de l'existence de la plateforme et la promouvoir	Avoir 50 utilisateurs-trices de la plateforme	Non	Terminé	Action modifiée : la Commune n'a pas développé une plateforme d'échange, elle utilise des plateformes existantes (notamment https://materium.ch/). Pour chacun de ses chantiers, elle évalue quels matériaux sont réutilisables, les replacent dans les projets communaux et annonce le restant sur les plateformes. Elle a mis en place un lieu de dépôt (Ruines). Absence de personnel, personne engagée automne 2025. Le réemploi sera favorisé via le règlement du PACom.	5000	Non	5000	Budget	Non	Participation active		Oui	
6	Gestion des déchets	Inciter la population à réduire ses déchets	6.2	Développer un espace de troc et de récupération des biens matériels	La Commune met à disposition et gère un espace d'échange et de récupération de ressources. Ceci permet de réduire les achats et la consommation de ressources associées et met en avant l'importance du partage.				2025	2026	6 mois	Une fois	R. Bech	Assainissement et bâtiments	Non	1. Trouver un lieu : évaluer le potentiel dans le cadre du réaménagement de la déchetterie via une étude d'implantation. Identifier des exemples dans d'autres communes. Définir l'équipe en charge. 2. Aménager l'espace pour optimiser le troc et la récupération de biens matériels. 3. Communiquer à la population et organiser un événement festif d'échange pour lancer l'espace de troc 4. Faire un suivi de la satisfaction et de l'utilisation. Mesure déjà en cours : aménagement de la déchetterie mis dans le plan des investissements (CHF 70'000)	Les citoyens et citoyennes donnent et récupèrent régulièrement des ressources.	Non	Planifié	Préavis 2026, mise en oeuvre repoussée à 2027. L'agrandissement de la déchetterie n'est pas envisageable: la déchetterie devrait être entièrement déplacée (pas viable financièrement). Solution retenue: la réorganisation de l'espace existant, analyse et relevé de géomètre en cours.	2000	Non	2000	Investissement (via préavis)	Non	Participation active dans le cadre d'un événement		Non	
6	Gestion des déchets	Inciter la population à réduire ses déchets	6.3	Mettre en place des composts de quartier	La mise en place de composts de quartier permet de diminuer la part de déchets alimentaires et de jardin dans les ordures ménagères et également de revaloriser une ressource en fournissant du compost à celles et ceux qui en ont besoin.				2025	2026	2 ans	Une fois	R. Bech		Non	En cours : Modification du règlement des déchets, introduction d'une taxe spéciale pour déchets verts sur le principe du pollueur-payeur. Possibilité d'être exonéré si présence d'un compost dans son jardin. 1. Évaluer les effets de la taxe déchets verts + évaluer le compost collectif d'Aran. (2023-2024) 2. Identifier les emplacements susceptibles d'accueillir un compost de quartier sur le domaine public. 3. Consulter la population pour identifier les besoins (par exemple via un sondage) 4. Développer un concept (entretien, vidange,...). Une réflexion sur la cohabitation entre le système de collecte en porte-à-porte et le compostage de quartier est à mener, notamment en terme de message pour la population et de gestion des coûts. 5. Faire une phase test dans un quartier. 6. Si la phase test est un succès, mettre en place des composts dans les autres quartiers et sensibiliser la population à la démarche. 7. Monitorer le succès des composts via un suivi de la qualité des déchets (attention au plastique).	Réduction de 30% du poids des déchets verts ramassés	Oui, modification du règlement déchets et introduction taxe sur les déchets verts	En cours	Aran: un compost de quartier réalisé par des privés sur terrain communal. Jardin de Rosalie de Constant: un en cours de réalisation. Plateau de la Gare Cully: lettre aux habitants et invitation à une séance d'information pour février 2026. Intérêt mitigé: 6 appartements sur 50 ont répondu positivement. Du côté de la Commune 6 composts sont prêts à être installés. Listing des lieux disponibles dans la commune en cours.	5000	Non	5000	Budget	Non	Participation active		Echange d'expérience	
10	Energie	Accompagner les citoyen.ne.s pour réduire leur consommation et décarboner leur production d'énergie (panneaux solaires, PAC, bois etc.)	10.1	Améliorer la vitesse de traitement des autorisations énergie	Une amélioration du processus de traitement des demandes d'autorisations pour la mise en place de panneaux solaires, de pompes à chaleur ou encore de chaudières au bois permettrait un gain de temps et une accélération de la transition énergétique. De plus, il s'agira de communiquer clairement sur les procédures à suivre pour réaliser un projet énergétique sur son bâtiment.	2022	2023	2024			8 mois	Une fois	JY Cavin + N. Schmied		Non	1. Consulter en interne les personnes en charge du traitement des demandes d'autorisation et analyser le processus pour repérer des améliorations ou simplifications possibles. 2. Identifier les bonnes pratiques dans les communes vaudoises. 3. Former les personnes responsables (formation du canton) et s'assurer qu'ils connaissent les outils à disposition (guide) 4. Améliorer les processus internes 5. Communiquer sur les procédures à suivre auprès de la population	Le temps de traitement des autorisations est diminué de 25% au moins d'ici 2026	Non	Terminé	Processus a été changé : processus accéléré pour PV (excepté HZB, ISOS). Simplification pour PAC effective.	Les processus ont été analysés et le personnel formé.	3000	Non	3000	Budget	Non	Information		Oui

TABLEAU DE SUIVI PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL

Fiche action VD en lien	Thème	Objectif	N°	Titre de l'action	Description de l'action	2022	2023	2024	2025	2026	Durée de mise en œuvre	Périodicité	Responsable (et partenaires internes)	Service (s)	Nécessité d'un mandat externe ?	Mise en oeuvre de l'action	Critère de réussite (Résultat "final" attendu au terme du PECC)	Actions déjà en cours au lancement du PECC ?	Etat d'avancement (menu déroulant)	Etat d'avancement : points d'attention, blocages pour la période écoulée, etc.	Objectif(s) d'ici la fin du PECC (17.01.26) et/ou au delà	Coût estimé	Soutien financier (à obtenir / obtenu)	Coût effectif	Type de financement (budget, investissement, etc.)	Cadre réglementaire à adapter ?	Implication de la population	Autre fiche communale en lien ?	Potentiel de mutualisation avec d'autres communes
11	Energie	Réduire de 50% la consommation d'énergie (électricité et chaleur) des bâtiments communaux	11.1	Diminuer la consommation d'énergie des bâtiments communaux	Le but est d'optimiser et de réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux par des mesures simples (changements d'habitudes, adaptation des appareils,...)			2024			1 an	Continu	E. Marendaz	Assainissement et bâtiments	Si besoin	1) Définir les indicateurs de consommation énergétique à suivre 2) Mettre en place un outil de suivi de la consommation énergétique 3) Identifier des actions à mettre en place 4) Mettre en place les actions prioritaires	Les bâtiments communaux consomment 15% d'énergie en moins.	Non	En cours	- Immeubles neufs: MEO du monitoring de Plan Robert (le bâtiment vient d'être raccordé au CAD). - Immeubles rénovés: le monitoring sera mis en place à l'échéance de la rénovation (Temple 1 en cours de rénovation, Carrousel la rénovation va débuter, Grand'Rue 1 en cours d'étude, Le Raisin diagnostic prévu en février 2026). - Participation au programme éco-logement (19 au 26 mars 2025, 61 logements visés). Les conclusions du rapport de visite Eco-logements ont été prises en compte. --> Budget de la mesure doit être augmenté	Le diagnostic a été réalisé et les actions identifiées. Suivi et relevé des indicateurs.	15000	Non	3000	Budget	Non	Information	11.2, 11.3	Oui
11	Energie	Réduire de 50% la consommation d'énergie (électricité et chaleur) des bâtiments communaux	11.2	Rénover énergétiquement les bâtiments administratifs communaux	La Commune réalise le diagnostic de ses bâtiments communaux afin d'identifier les priorités et d'élaborer un plan d'action pour les isoler énergétiquement.			2024	2025	2026	10 ans	Continu	E. Marendaz	Assainissement et bâtiments	Oui	1) Réaliser l'état des lieux des bâtiments (CECB+) 2) En fonction des résultats, déterminer les priorités et planifier les travaux et les budgets 3) Communiquer à la population la planification des travaux	30% des bâtiments administratifs sont rénovés énergétiquement	Non	Terminé	Priorités définies en 2024 (liste mise à jour chaque année en fonction des priorités). 18 CECB+ réalisés. Communication au Conseil, puis dans le journal et site internet.	Le diagnostic a été réalisé et les priorités définies.	3000 CHF par bâtiment pour le CECB+, à définir pour les travaux	Oui : 1500 - pour les CECB+, à définir pour l'isolation	A définir	Budget pour l'étude et investissement pour les travaux	Non	Information	11.1, 11.3	Non
11	Energie	Réduire de 50% la consommation d'énergie (électricité et chaleur) des bâtiments communaux	11.3	Passer à une production de chaleur renouvelable pour les bâtiments communaux	Le but est que les bâtiments administratifs communaux soient entièrement chauffés aux énergies renouvelables et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre associées.			2024	2025	2026	10 ans	Continu	E. Marendaz	Assainissement et bâtiments	Oui	En coordination avec la mesure d'isolation énergétique des bâtiments et sur la base des études CECB+, définir les priorités en matière de changement de système de chauffage	Les bâtiments communaux consomment 50% d'énergie en moins	Non	Terminé	Priorité définies en 2024. Lien avec les développeurs des chauffages à distance. Plant Robert : réalisé en 2024. Grandvaux au plus tôt en 2027, mais au total 5 bâtiments seront raccordés en même temps. Pour les autres bourgs, mise en œuvre avec calendrier difficile à établir à l'heure actuelle.	Les études ont été réalisées et les priorités identifiées.	A estimer selon l'ampleur des travaux	Oui (programme bâtiment)	A estimer selon l'ampleur des travaux	Investissement	Non	Information	11.1, 11.2	Non
12	Energie	Réduire l'éclairage des rues	12.1	Mettre en œuvre le concept d'éclairage public	Le concept d'éclairage public a été réalisé. Il comprend des actions qui permettent de réduire la consommation énergétique, comme un plan lumière, une stratégie d'extinction au cœur de la nuit et le renouvellement des lampadaires. Le Conseil communal a validé le crédit de mise en œuvre du plan d'éclairage public le 9 décembre 2022 et il s'agit maintenant de le réaliser.		2023	2024	2025		3 ans	Continu	J.C. Schwaab (en lien avec P. Favay)		Oui	Mettre en œuvre le concept d'éclairage public : -Renouvellement du parc d'éclairage (passage sous compteur, remplacement des sources lumineuses, télégestion, contrôle mécanique) (voir préavis 19/2022) -Extinction nocturne sur toute la commune (sauf les passages piétons)	Avoir mis en œuvre le concept d'éclairage public	Oui	Terminé	Mise place dans les bourgs 1er semestre 2025 et l'ensemble réalisé à fin 2025. Réglages à faire en 2026.	Avoir défini le concept d'éclairage public.	1'500'000 CHF pour la mise en œuvre du concept	Non	1'500'000 CHF	Investissement	Non	Information		Non
14	Energie	Raccorder 50 bâtiments du territoire communal aux réseaux de chauffage à distant existant et à venir	14.1	Démarcher des propriétaires pour qu'ils/elles se raccordent au chauffage à distance existants et futurs	Le développement du chauffage à distance permet de limiter le nombre de bâtiments qui se chauffent aux énergies fossiles. De nombreux bâtiments peuvent s'y raccorder, et une communication aux propriétaires concerné-e-s pour les inciter à se raccorder est pertinente.		2023	2024	2025	2026	10 ans	Continu	E. Marendaz + J.Y. Cavin		Oui	1. Identifier les bâtiments propices à pouvoir rejoindre le CAD. Pour le réseau en construction basé sur l'eau du lac, les bâtiments neufs et rénovés doivent être privilégiés car plus adaptés au niveau de température du réseau. 2. Produire du contenu de communication sur le raccordement au CAD 3. Faire la promotion auprès des citoyens, en particulier auprès des propriétaires concernés	Avoir 50 nouveaux bâtiments reliés au CAD	Oui	Terminé	Le projet du CAD de Grandvaux a été mis à l'enquête publique. Tous les citoyens concernés ont été contactés et ils ont notifié leur intérêt au raccordement.	Les bâtiments qui peuvent être raccordés au CAD sont identifiés et la stratégie de communication est prête à être exécutée.	5000	Non	5000	Budget	Non	Participation active		Oui
15	Energie	Accompagner les citoyen.ne.s pour réduire leur consommation et décarboner leur production d'énergie (panneaux solaires, PAC, bois etc.)	15.1	Faciliter la pose de panneaux solaires dans les zones classées de la Commune	Le but est de développer un guide opérationnel qui décrit les règles à suivre pour installer des panneaux solaires dans les zones protégées patrimoniallement du territoire (ISOS A). La demande de crédit d'étude a été acceptée par le Conseil communal en date du 10 octobre 2022.		2023				9 mois	Une fois	J.Y. Cavin		Oui	(fait) 1. Réaliser l'état des lieux et le cahier des charges (fait) 2. Mettre en place un appel d'offres sur invitation à des bureaux d'architectes (fait) 3. Faire valider le crédit d'étude au conseil communal 4. Développer le guide 5. Publier le guide et communiquer dessus	Avoir réalisé et publié le guide	Oui	Terminé	Le guide solaire est réalisé		56000	Oui, 34 000 CHF de subvention cantonale	22000	Investissement	Non	Information	4.2	Oui
15	Energie	Accompagner les citoyen.ne.s pour réduire leur consommation et décarboner leur production d'énergie (panneaux solaires, PAC, bois etc.)	15.2	Organiser des appels d'offres groupés de panneaux solaires (thermiques et/ou photovoltaïques) pour les habitant.e.s	Les appels d'offre groupés permettent aux communes d'offrir à leurs citoyen.ne.s un accompagnement sur mesure. Cet accompagnement facilite le travail des entreprises, rassure les propriétaires et permet de garantir des réalisations de qualité. La Commune coordonne l'organisation de l'appel d'offre grâce à l'aide d'un mandataire. Etant donné les contraintes spécifiques aux zones classées, cette action est un pas dans la direction des propriétaires.			2024	2025	2026	6 mois	Tous les 1-2 ans	J.Y. Cavin + N. Schmied		Oui	1. Finaliser le Guide des installations solaires dans les périmètres isos-A (en cours, prévu pour printemps 2023) 2. Présenter le guide + sonder l'intérêt de la population pour un appel d'offre groupé sur la base des critères du Guide. 3. Demander 2-3 offres à des installateurs pour accompagner la Commune dans la démarche. Préciser qu'il s'agit de favoriser la couverture complète des toitures, plutôt qu'une couverture partielle. 4. Définir avec le bureau la temporalité du projet 5. Planifier et réaliser la communication auprès de la population (via une séance d'information par exemple) 6. Mettre en œuvre 7. Communiquer les résultats (nombre de participants, m2 de panneaux, etc..)	2 appels d'offre groupé ont été organisés d'ici 2026	Guide des installations solaires en cours de rédaction	En cours	Discussion en cours avec un mandataire externe A mettre au budget 2026.	Un appel d'offre a été organisé 50 foyers installent des panneaux solaires chez eux suite à l'appel d'offre groupé -> MEO prolongée	10000	Non	10000	Budget	Non	Information et participation		Oui
15	Energie	L'administration communale produit 60% de l'énergie (électricité) qu'elle consomme	15.3	Doter les bâtiments communaux de panneaux solaires	La Commune installe des panneaux solaires sur tous les bâtiments communaux éligibles.		2023	2024	2025	2026	5 ans	Continu	E. Marendaz	Assainissement et bâtiments	Oui	1. Suite aux CECB+, contacter 2-3 prestataires externes pour réaliser une étude du potentiel d'installation de solaire PV sur les bâtiments communaux et obtenir des devis 2. Faire gratuitement comparer les devis sur le site Suisse Energie 3. Se renseigner sur les aides possibles (Confédération) 4. Identifier les priorités et établir un calendrier 5. Valider le devis en Municipalité et lancer les travaux 6. Installer les panneaux solaires PV	Avoir installé 30% du potentiel solaire des bâtiments communaux	Non	En cours	Pose de PV systématique mais mesure à prolonger, car plus de 50 bâtiments à traiter. Maximisation des surfaces en toiture. Point limitant: volume de travail, pas prévu de devoir faire de relevé de plan. - 3 installations qui fonctionnent déjà : Plan Robert, STREL et STEP. - En cours de réalisation: Temple 1, Carrousel, Watteville. - En cours d'analyse : Davel 24, Davel 7, Rieux (St-Théodule, Bossard), Grand' Rue 1. - Analyses prévues à court terme : Fortunades, Réservoirs, Bains des hommes. - Tylère: prêt mais reporté. - Vanel: abandonné.	Avoir défini le plan d'action et les priorités	A estimer selon l'ampleur des travaux	Subvention fédérale pour l'étude	A estimer selon l'ampleur des travaux	Budget pour l'étude et investissement pour les installations	Non	Information		Non
15	Energie	Réduire de 50% la consommation d'énergie des bâtiments communaux	15.4	Rendre autonome en énergie le réseau d'eau	Le but est de rendre le réseau d'eau entièrement autonome en électricité grâce à l'installation de panneaux solaires reliés directement aux installations de pompage.		2023		2025	2026	2-4 ans	Une fois	J.C. Schwaab	Infrastructures	Oui	1. Mener une étude à l'aide d'un bureau spécialisé pour identifier les potentiels d'installation solaire sur les installations et parcelles liées au réseau d'eau, ainsi que d'économies d'énergie 1.2. Inclure dans l'étude, l'analyse de la pertinence de la création d'un réseau électrique propre au réseau d'eau ou raccordé au réseau 2. Installer les panneaux solaires	Le potentiel d'économie et de production identifiés par l'étude ont été réalisés	Non	A planifier	Non réalisé. Réseau d'eau en mutation. Améliorer la qualité des sources locales. Fourniture d'énergie entièrement renouvelable. Moment peu adapté pour réaliser cette action car le réseau d'eau n'est pas stable. La qualité de l'eau est prioritaire sur cette action.	L'étude a été réalisée. -> reportée à plus tard	15000 CHF pour l'étude A définir pour les installations	Oui (fonds communal)	A définir	Budget pour l'étude et investissement pour les installations	Non	Non pertinente		Non
16	Mobilité	Inciter à l'utilisation de la mobilité douce et des transports publics auprès des citoyen.ne.s	16.1	Offrir une subvention pour les abonnements de transports publics	Les transports publics ne sont pas à la portée de tous et toutes et subventionner certains abonnements de transport permettrait de promouvoir et faciliter l'accès à la population.		2023	2024			2 ans		J.C. Schwaab (projet) et J.Y. Cavin (gestion du fonds)		Non	1. Etablir l'ampleur, les conditions et le type de subventions. 2. Inclure la subvention dans le fonds énergie et développement durable 3. Mettre en place un système de traitement des demandes et d'octroi des subventions 4. Publier et promouvoir les subventions. Faire un suivi.	L'entièreté du budget alloué à cette subvention est utilisée chaque année.	Oui	Terminé	Dans la liste des subventions depuis le 1er novembre 2024.	Le critère de la subvention est défini.	Payé par le fonds	Possible, à creuser	Payé par le fonds	Fonds	Non	Information	2.1	Non

TABLEAU DE SUIVI PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL

Fiche action VD en lien	Thème	Objectif	N°	Titre de l'action	Description de l'action	2022	2023	2024	2025	2026	Durée de mise en oeuvre	Périodicité	Responsable (et partenaires internes)	Service (s)	Nécessité d'un mandat externe ?	Mise en oeuvre de l'action	Critère de réussite (Résultat "final" attendu au terme du PECC)	Actions déjà en cours au lancement du PECC ?	Etat d'avancemen t (menu déroulant)	Etat d'avancement : points d'attention, blocages pour la période écoulée, etc.	Objectif(s) d'ici la fin du PECC (17.01.26) et/ou au delà	Coût estimé	Soutien financier (à obtenir / obtenu)	Coût effectif	Type de financement (budget, investisseme nt,...)	Cadre réglementair e à adapter ?	Implication de la population	Autre fiche communale en lien ?	Potentiel de mutualisation avec d'autres communes
16	Mobilité	Augmenter l'offre des transports publics	16.2	Développer un système de bus à la demande	Certaines zones du territoire n'ont pas une densité de population suffisante pour la mise en place d'une ligne de transport fixe. Le système de bus à demande permet d'assurer une offre de transport public aux zones peu peuplées.			2024	2025	2026	3 ans	Une fois	JC. Schwaab		Oui	1. Identifier le besoin 2. Entamer les discussions avec des compagnies de transports 3. Faire une phase test 4. Evaluer la rentabilité du système et la satisfaction de la population Exemples : mobichablais, TPG flex	Le système bus sur demande est opérationnel et la part modale des transports publics a augmenté de 10%	Oui, étude de mobilité en cours	Terminé	Alternative proposée: offre pour rejoindre les gares en taxi. Règlement sur les taxis adopté, MEO. Un forfait est proposé aux habitants pour relier leur domicile avec un taxi (course à 6 CHF). 2 concessions octroyées au mandataire sélectionné.	Le concept est prêt à être mis en place.	A définir suivant le concept choisi	Non	A définir suivant le concept choisi	Budget	Non	Participation active et Information		Oui
16	Mobilité	Inciter à l'utilisation de la mobilité douce et des transports publics auprès des citoyen.ne.s	16.3	Diminuer le nombre de places de stationnement pour les voitures dans les bourgs	En diminuant le nombre de places de stationnement dans les bourgs, les automobilistes sont incité.e.s à changer leurs habitudes et à s'orienter vers les solutions plus durables comme les transports publics ou la marche, diminuant ainsi leur impact carbone.		2023	2024	2025		3 ans	Ponctuelle	JP. Demierre + JY. Cavin	Urbanisme et durabilité	Conseillé	1. Identifier les modifications possibles (en cours dans le cadre du plan de mobilité). 2. Eventuellement, former un groupe de travail temporaire, composé de représentant.e.s de la politique et de l'administration, ainsi que d'autres acteurs concernés ou parties prenantes. 3. Une fois le plan d'action défini (quelles places, combien, quand, à quel rythme, par quoi elles sont remplacées), faire une communication transparente et ciblée pour favoriser l'acceptation. Selon les circonstances, la participation active de la population au processus est souhaitable. 4. Si la mesure a un impact économique, elle doit être approuvée par la municipalité. Prévu : suppression de zones de stationnement au centre de Cully : Ligne Directrice (gare de Cully-bord du lac, 2023) Aran-Grandvaux-Rlex-Epesses : pistes suite au rapport Broggin	Le concept a été mis en oeuvre. Le nombre de places de stationnement dans les bourgs a diminué de 30%	Oui, étude de mobilité en cours	En cours	Etude de mobilité effectuée. Intégré dans une stratégie biodiversité sur les espaces publics, projets à venir. Dans le cadre de désimperméabilisation, certaines places de parc pourraient être supprimées.	Le concept a été rédigé et approuvé.	12'000	Non	8000 - pour l'étude et à définir pour les travaux	Budget	Non	Information et participation active		Non
16	Mobilité	Augmenter le nombre de chemins piétons et de pistes cyclables de qualité	16.4	Développer les infrastructures pour les cycles	Plus les infrastructures dédiées aux cyclistes sont complètes et pratiques, plus l'utilisation du vélo devient attractive pour la population. Le but sera d'installer des infrastructures comme des places de stationnement vélo, des arceaux, des abris couverts, ...			2024	2025	2026	2 ans	Continu	JP. Demierre (et E. Marendaz pour la gare)		Conseillé	1. Identifier les besoins, consulter la population si besoin 2. Développer les actions à mettre en place (si besoin mandater un bureau pour réaliser une étude) (utiliser les places de stationnement voiture si besoin) 3. Prioriser les actions proposées 4. Les mettre en oeuvre	Des nouveaux aménagements pour améliorer la mobilité ont été mis en place	Oui, étude de mobilité en cours	En cours	Vélostation Gare de Cully : mise à l'enquête en 2025, préavis accepté et travaux prévus en 2026 Arceaux mis en place (Cully, Villette, Moratel). Ailleurs : ça suit son cours.	Les aménagements à mettre en place ont été identifiés.	A définir suivant les aménagements	Oui suivant les mesures, jusqu'à 50% (stratégie vélo cantonale)	A définir suivant les aménagements	Investissement	Non	Participation active et/ou Information		Non
16	Mobilité	Augmenter le nombre de chemins piétons et de pistes cyclables de qualité	16.5	Améliorer la sécurité des cyclistes sur le territoire communal	Plus le réseau de pistes cyclables est développé, plus il est attractif pour la population. Cela rend les déplacements en vélo plus fluides, continus et sécurisés. La commune souhaite développer davantage son réseau, tout en prenant en compte les contraintes spécifiques au territoire.					2026	2-4 ans		JC. Schwaab (infrastructures) et JP. Demierre (circulation)		Oui	1. Mandater un bureau pour faire une étude de mobilité (en cours, 1er rapport d'ici fin 2022, rapport final en 2023). 2. Evaluer la nécessité d'un mandat complémentaire sur les réseaux cyclables. Eventuellement, consulter la population pour estimer les besoins. 3. Prioriser les projets d'aménagement cyclables. 4. Mettre en oeuvre les mesures en coordination avec SuisseMobile. 5. Communiquer et promouvoir les nouvelles pistes cyclables.	Les projets de sécurisation cyclables sont utilisables.	Oui, étude de mobilité en cours	A planifier	La configuration du territoire laisse peu de place à l'aménagement de pistes cyclable. La priorité est donnée aux piétons. Les infrastructures existantes sont entretenues.		A définir suivant les aménagements	Oui suivant les mesures, jusqu'à 50% (stratégie vélo cantonale)	A définir suivant les aménagements	Investissement	Non	Information et participation active		Oui
16	Mobilité	Augmenter le nombre de chemins piétons et de pistes cyclables de qualité	16.6	Créer des trottoirs, chemins piétons et autres zones aménagées où les piétons peuvent se déplacer en sécurité	Offrir des chemins piétonniers sûrs est un gage de qualité de vie et de sécurité, en particulier pour les enfants. La pratique de la marche contribue à une meilleure santé de la population ainsi qu'à la réduction de nuisance sur le territoire.		2023	2024	2025		3 ans	Une fois	JC. Schwaab		Oui	- Identifier les besoins d'amélioration du réseau du territoire avec un prestataire externe, éventuellement consulter la population. - Contacter le Voyer ou la DGMR – Planification pour bénéficier de conseils et d'appui dans votre démarche. Un mandat auprès d'un.e spécialiste en urbanisme, paysage et mobilité peut aussi être nécessaire en fonction de l'ampleur du projet. - Prioriser les besoins d'amélioration en fonction de l'urgence et des contraintes de chaque intervention. - Selon le besoin identifié, demander un crédit d'étude et/ou un crédit d'ouvrage pour réaliser les aménagements prioritaires	Les tronçons identifiés comme des chemins prioritaires pour des piétons ont été sécurisés	Oui, étude de mobilité en cours	En cours	- Traversée de Rlex-Epesses: projet précis en cours d'étude (crédit d'étude obtenu, examen préalable en 2025, enquête publique en 2026). - Sortie de la gare de Grandvaux: étude en cours, création d'une zone de rencontre, envoyé au canton pour préavis en 2025. - Chemins piétons: action participative (seniors + écoliers) réalisée en 2024-2025. A débouché sur une étude ATE (listing de mesures et priorisation à faire pour MEO dès 2026). Etude globale à faire.	Une étude des besoins a été menée.	A définir suivant les mesures	Non	A définir suivant les mesures	Investissement	Non	Participation active		Non
16	Mobilité	Mettre en place un plan de mobilité pour l'administration communale	16.7	Mettre en place un plan de mobilité de l'administration	L'administration communale a un devoir d'exemplarité en termes de mobilité. En mettant un plan de mobilité en place, la Commune diminue son impact environnemental et améliore la qualité de vie de ses employé.e.s.			2024	2025		2 ans	Une fois	JP. Haenni		Oui	1. Mandater un bureau pour développer le plan 2. Réaliser le diagnostic de la mobilité de l'administration communale 3. Développer les actions, en impliquant l'administration communale 4. Mettre en place le plan d'action 5. Monitorer les résultats et, éventuellement, communiquer sur ces efforts auprès de la population	Le plan de mobilité est validé et l'entièreté de l'administration est engagé dans le plan de mobilité	Non	En cours	Etapas 1, 2, 3 et 4: fait, MEO au 1er janvier 2026. Etape 5: à prévoir.	Le plan de mobilité est validé par l'exécutif.	20000	Non	20000	Budget	Non	Information	26 (=cette fiche)	Non
16	Mobilité	Mettre en place un plan de mobilité pour l'administration communale	16.8	Financer des abonnements transports publics pour les employé.e.s communaux	Le financement des abonnements de transport public pour les employé.e.s communaux a été une incitation directe et concrète pour ces derniers de délaisser leur moyen de locomotion individuel pour utiliser les transports publics à la place. La mesure doit être accompagnée d'un événement participatif permettant de parler des freins et d'aider le changement d'habitude.			2024	2025		8 mois		JP. Haenni		Non	1. Identifier les besoins et les possibilités de report 2. Monter et proposer le budget. Regarder avec les CFF pour voir s'il y a une possibilité de faire un abonnement pour les transports spécifiques aux employé.e.s communaux. 3. Octroyer les abonnements des transports publics aux employé.e.s. 4. Organiser un événement pour marquer la nouvelle mesure. 5. Faire un suivi de son efficacité.	Les employé.e.s utilisent les transports publics pour leurs déplacements professionnels	Non	En cours	Etape 1, 2 et 3: fait. Etape 3: en cours, MEO au 1er janvier 2026 via le plan de mobilité communal. Etapas 4 et 5: à prévoir.	Le budget est prêt et soumis.	A définir	Non	A définir	Budget	Non	Information		Non
16	Mobilité	Mettre en place un plan de mobilité pour l'administration communale	16.9	Electrifier le parc de véhicules communal et poser des panneaux photovoltaïques pour les charger	Les véhicules de la Commune sont progressivement électrifiés lorsqu'ils sont remplacés. Les aménagements nécessaires en termes de points de recharge sont réalisés en parallèle afin de produire l'électricité localement et gagner en autonomie.		2023	2024	2025	2026	4 ans	Continu	JP. Haenni (en lien avec P. Favéy) + JY. Jaquet)		Non	1. Faire un état des lieux du parc de véhicules et des besoins de renouvellement 2. Planifier les prochains achats en rédigeant une politique d'achat claire. 3. Planifier l'installation des bornes de recharge.	A terme, la Commune ne possède plus de véhicules thermiques.	Non	En cours	Point 1 : fait. Point 2 : en cours pour 2026. Elaboration des critères d'achat pour nouveaux véhicules électriques (utilitaire pour conciergerie, véhicules voirie soumis à décision du CC). Un véhicule électrique a déjà été acheté. Point 3 : fait (encore en cours: le Carrousel, réalisation 2026)	La politique d'achat et le remplacement du premier véhicule sont effectués.	A définir suivant les véhicules à acquérir et les bornes de recharge à installer	Oui, pour les bornes électriques	A définir suivant les véhicules à acquérir et les bornes de recharge à installer	Investissement (à voir)	Non	Non pertinente	16.7, 16.8	Non
17	Biodiversité	Favoriser la biodiversité sur les parcelles privées	17.1	Favoriser la pose d'hôtels à insectes, de haies vives et de nichoirs via une participation de la population et des écoles	La Commune communique autour des aménagements en faveur de la biodiversité chez les privés et sur les terrains communaux, ainsi que sur les subventions existantes.		2023	2024	2025	2026	4 ans	Continu	JR. Gaillard (en lien avec P. Favéy) + JY. Cavin et GANaL		Eventuellement	1. Définir le cadre de la subvention en lien avec le fond de durabilité ou de la part du canton 2. Définir le moyen de communication (ateliers, événement, support papier, journal communal, etc) 3. Rédiger le contenu 4. Communiquer à la population après validation par la Municipalité. En parallèle, prendre contact avec le maître des travaux manuels pour coordonner la construction avec l'école. Organiser des journées de pose avec les élèves. Renouveler chaque année si les résultats sont concluants.	Un minimum de 3 aménagements pour la biodiversité ont été installés sur le territoire	Non	Terminé	Subventions biodiversité: disponibles chez les privés dès 1er janvier 25, communication faite. Action remplacement laurèles: réalisée en 2025 pour les privés, à renouveler en 2026 et à appliquer à la commune, communication faite. Hôtels à insectes: réalisés par la voirie (env. 10), un installé dans le jardin communal (en bas de la maison jaune). Haies vives: statu quo, avancement en 2026, une prévue au parking du stade de foot. Pose de nichoirs: réalisée lors de la rénovation de bâtiments, coordination avec le GANaL, réfléchir pour les sites écoles.	1000	Non	1000	Budget	Non	Participation active		Non	

TABLEAU DE SUIVI PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL

Fiche action VD en lien	Thème	Objectif	N°	Titre de l'action	Description de l'action	2022	2023	2024	2025	2026	Durée de mise en oeuvre	Périodicité	Responsable (et partenaires internes)	Service (s)	Nécessité d'un mandat externe ?	Mise en oeuvre de l'action	Critère de réussite (Résultat "final" attendu au terme du PECC)	Actions déjà en cours au lancement du PECC ?	Etat d'avancement (menu déroulant)	Etat d'avancement : points d'attention, blocages pour la période écoulée, etc.	Objectif(s) d'ici la fin du PECC (17.01.26) et/ou au delà	Coût estimé	Soutien financier (à obtenir / obtenu)	Coût effectif	Type de financement (budget, investissement, nt...)	Cadre réglementaire à adapter ?	Implication de la population	Autre fiche communale en lien ?	Potentiel de mutualisation avec d'autres communes
17	Biodiversité	La Commune favorise au maximum la biodiversité et la végétalisation (espèces indigènes et résistantes) dans son périmètre d'action - parcelles communales, routes communales etc	17.2	Etablir et mettre en oeuvre un plan d'entretien différencié des espaces verts	Un plan d'entretien différencié permet de planifier la gestion des espaces verts afin de favoriser la biodiversité. Le but est d'adapter la gestion et l'entretien des surfaces en fonction de leur type, de leur usage et des critères écologiques et paysagers.			2024			1 an	Continu	P. Favey (en lien avec JR Gaillard)		A déterminer	1. Evaluer la nécessité d'un mandat externe pour réaliser une étude ayant pour but de : - Faire le diagnostic/inventaire. Suite au recensement, ajouter une couche des espaces sur le SIT. - Définir des objectifs et identifier les bonnes pratiques (par exemple sur la base de la charte Pro Natura) - Développer un plan d'actions 2. Former les employé.e.s (en lien avec l'action n°17.4). Actions possibles déjà identifiées : - Planter des plantes d'ornement qui s'arrosent peu. - Planter des espèces indigènes et résistantes.	Le plan d'action est rédigé et communiqué aux personnes concernées.	Non	En cours	- Rapport réalisé par le mandataire (Maillefer), fiches passées en Muni. - MEO via plusieurs projets en 2026, nécessité de sélectionner. Certaines surfaces déjà réalisées (ex. jardin de Rosalie de Constant). - Formations théorique et pratique réalisées. - Charte des talus: Commune contactée en 2025 par Pro Natura car charte réalisée en 2016, est-elle à revoir en 2026 ? Pro Natura va revenir en 2026 mais la question de la nécessité reste en suspens. Cause: avoir notamment une cohérence avec la gestion différenciée des espaces verts. - Attention: Confédération et Canton sont en cours de réflexion pour étendre ces pratiques également à la faune. Communication: à prévoir, également en lien avec la mesure 17.3.	Avoir effectué l'inventaire des espaces et la recherche des bonnes pratiques. Transmission à la Municipalité. Ajouter une couche au géoquichet.	CHF 16'250,86	Non	CHF 30'000	Budget	Non	Information	17.3, 17.4	Oui
17	Biodiversité	La Commune favorise au maximum la biodiversité et la végétalisation (espèces indigènes et résistantes) dans son périmètre d'action - parcelles communales, routes communales, etc.	17.3	Réaliser une communication autour du non-bâti	La Commune communique sur les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité sur les espaces non bâtis (entretien des bords de route, terrains et jardins). La communication doit être axée sur l'amélioration de l'état de la biodiversité et la rétention de l'eau.				2025	2026	3 ans	Une fois	P. Favey + JY. Cavin		Non	1. Sur la base du plan d'entretien différencié (action n°17.2) et la charte des talus de la DGMR, établir les lignes d'une communication. 2. Evaluer la nécessité d'un mandat externe (agence de communication et/ou les bonnes pratiques) et faire un budget. 3. Sensibiliser la population en mettant le guide à disposition. 4. Récupérer les éventuels retours. 5. Dans un second temps, éventuellement créer d'un pool urbanisme, paysage, biodiversité au sein de l'administration qui établit et référence les bonnes pratiques.	Une communication est faite à la population	Non	A planifier	Un guide semble peu adapté pour les employés communaux, notamment en regard de l'action 17.2. L'action est reformulée et va s'axer sur: - des formations. - de la communication à la population sur ce que fait la commune.	Faire une présentation en interne. Rédiger un article dans le journal communal. Mettre à jour le site internet de la commune sur la partie biodiversité.	8000	Non	8000	Budget	Non	Non pertinente	17.2, 17.4	Oui : Région Morges en cours d'élaboration d'un guide similaire
17	Biodiversité	La Commune favorise au maximum la biodiversité et la végétalisation (espèces indigènes et résistantes) dans son périmètre d'action - parcelles communales, routes communales etc	17.4	Former les employé.e.s de voirie aux bonnes pratiques écologiques	La promotion de la biodiversité sur le territoire communal passe tout d'abord par la formation de celles et ceux qui en prennent soin. Le personnel de la voirie est invité à suivre des cours sur les bonnes pratiques favorisant la biodiversité telle que la réduction des besoins en arrosage.		2023	2024	2025		1 ans	Une fois	JR Gaillard (en lien avec P. Favey)		Non	Sur la base du guide du non-bâti (mesure 17.3 reformulée) et du plan d'entretien différencié : 1. Les besoins en formations du personnel sont identifiées 2. La formation est planifiée 3. La mise en oeuvre des techniques apprises est monitorée.	Tous les employés communaux ont suivi la formation	Non	Terminé	Etapas 1 et 2: fait. formation des équipes de voirie 2025 par le mandataire. L'action se déroule en continue. Budget pour formation externe, cours et déplacement. Chaque année des cours sont organisés auprès du Canton ou sanu (plantes invasives, bonnes pratiques, etc.). Etape 3: à faire		CHF 3658	Oui	Cours sanu : max. 500 CHF/formation /personne Cours CEP : 0 CHF	Budget	Non	Non pertinente	17.2, 17.3	Non
17	Dangers naturels	Gestion, prévention et sécurisation contre les dangers cartographiés sur le territoire communal (ruissellement et glissement de terrain)	17.5	Adapter le règlement des constructions pour obliger la plantation d'arbres pour toutes les nouvelles constructions	La révision du PACom et de son règlement permet d'ancrer durablement la gestion des dangers sur le territoire communal. Un article pourra permettre d'assurer un certain ratio d'arbres sur une parcelle afin de garantir une certaine couverture arborée et accroître la perméabilité des sols. D'autres articles permettront d'exiger la perméabilité des sols lorsque possible et d'assurer des surfaces en pleine terre.			2024	2025		2 ans	Une fois	JY. Cavin		Oui	Définir le type d'article de règlement : aller voir ce qui se fait dans d'autres communes, les limites légales avec le Canton, etc. Adapter les documents légaux et mise en oeuvre.	Le règlement est valable et inclus un critère d'arborisation et de surfaces en pleine terre	Le règlement des constructions est en cours de mise à jour	Terminé	Prévu, dans le PaCom, art 21. Règlement validé par le CC, dossier pour enquête complémentaire envoyé au Canton pour examen préalable, en attente de retour pour mise à l'enquête espérée au courant du printemps 26.	Dépôt pour examen préalable	CHF 0	Non	CHF 0	Budget	Oui	Information	22.1, 22.2	Non
17	Dangers naturels	Gestion, prévention et sécurisation contre les dangers cartographiés sur le territoire communal (ruissellement et glissement de terrain)	17.6	Augmenter la couverture boisée de la commune grâce à l'élaboration d'un plan canopée	Les arbres permettent de minimiser les risques de ruissellement grâce à une meilleure perméabilité des sols. Le plan canopée permet d'identifier où et quel type d'arbres planter dans l'espace urbain.			2024			1 an		JY. Cavin		Oui	Demander une offre à 2-3 bureaux spécialisés Mandater un bureau pour établir un plan canopée Mettre en oeuvre les mesures du plan canopée Planter minimum 10 arbres	Les mesures du plan canopée ont été mises en oeuvre Planter minimum 10 arbres	Le recensement des arbres a été réalisé	En cours	Mandat externe adjudgé. Evaluation des sites en cours en lien avec d'autres actions (21.1, 22.1). Liste complète des arbres plantés par la Commune: env. 50 (Rosalie de constant 43, Bains des hommes 2 saules, Quai de l'indépendance 4). Les préhauteurs pourraient être des sites propices pour planter des arbres.	Des offres ont été demandées	30000	Non	30'000 CHF	Budget ou investissement ?	Non	Information	22.1, 22.2	Non
19	Eau	Inciter à l'économie des ressources en eau	19.1	Réduire la consommation d'eau potable pour l'arrosage communal	La quantité d'arrosage communal peut être réduite grâce à une optimisation des installations, une adaptation des quantités et une réduction des surfaces à arroser ce qui permet de faire face aux risques de sécheresse.		2023	2024	2025		3 ans	Une fois	JP. Demierre (en lien avec P. Favey)		Si besoin	1. Réaliser l'inventaire de l'arrosage sur la commune 2. Identifier les possibilités de réduction (quantité, surfaces à arroser, type d'arrosage, type de culture, fontaines en circuit fermé) 3. Prioriser les actions et mandater des bureaux pour avoir des conseils, notamment sur les espèces de plantes. Chercher un soutien externe : personne spécialisée dans les fleurs pour identifier les décorations florales qui demandent pas/moins d'eau. 4. Les mettre en oeuvre et former le personnel	Les actions de réduction sont mises en oeuvre et le personnel en charge est formé	Non	Terminé	Adjonction de polyter dans les jardinière et bac. Arrosage automatique des quais et place d'Armes (fait). Terrains de sport (fait).		5'000	Non	CHF 5000	Préavis	Non	Information		Non
19	Eau	Soutenir la récupération individuelle des eaux de pluie	19.2	Intégrer dans le règlement des constructions ou d'évacuation des eaux l'obligation de récupérer l'eau de pluie	La récupération de l'eau de pluie permet efficacement de diminuer la consommation d'eau liée à l'arrosage des jardins. La rendre obligatoire en l'insérant dans la police des constructions permet de s'assurer l'installation de cette habitude chez les personnes concernées.			2024			1-2 ans		JY. Cavin			1. Rédiger une proposition de modification du règlement de police des constructions pour inciter la population à récupérer l'eau de pluie. Soumettre la proposition au conseil. 2. Intégrer cette mesure dans les subventions. (Modification du PACom en cours) 3. Quand la modification est acceptée, communiquer à la population sur ce qui est possible et adaptable pour chaque maison et sur le nouveau règlement.	Le règlement a été modifié et la modification communiquée à la population	Modification du PACom en cours	Terminé	PACom: infiltration des eaux claires et rétention si infiltration pas possible. FEED: subvention pour la récupération des eaux de pluie à des fins d'arrosage.	La proposition de règlement a été rédigée et soumise.	0	Non	0	Budget	Oui	Information		Non
22	Biodiversité	Désimperméabiliser les sols urbains	22.1	Réduire l'imperméabilisation de l'espace urbain par des actions ciblées sur les terrains communaux	Augmenter la perméabilité des sols urbains permet d'améliorer la rétention de l'eau, de rafraîchir la température et d'augmenter la biodiversité dans l'espace urbain			2024					M. Favey + N. Schmied	Infrastructures + Urbanisme et durabilité	Oui	1. Inventorier les surfaces perméables et imperméables 2. Etablir un plan d'action sur les surfaces du domaine publics et des propriétés privées communales 3. Prioriser les interventions suivant les zones les plus chaudes 4. Le mettre en oeuvre Privés: En cours de révision du règlement et du plan d'affectation dans le cadre duquel il sera obligatoire de perméabiliser les nouvelles infrastructure et où un indice de verdure sera formalisé. Applicable dans le cadre des demandes de permis.	Avoir mis en oeuvre le plan d'action	Non	En cours	Mandat externe adjudgé. Evaluation des sites en cours en lien avec d'autres actions (17.6, 21.1). Réalisation de deux sites identifiés: - Collège du Genevrey (partielle, env. 30m2). - Cours du collège du Vanel (env. 200m2). Les suivants: mise au budget pour 2026. PACom: indice de verdure, sol perméables, calcul de la surface bâtie plus contraignant. FEED: subvention pour la désimperméabilisation dès le 1er janvier 2025.	Avoir développé le plan d'action	CHF 9'700	Non	20000	Budget pour l'étude	Non	Information	22.2	Non

Commune de
Bourg-en-Lavaux

14.01.2026

TABLEAU DE SUIVI PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL

Fiche action VD en lien	Thème	Objectif	N°	Titre de l'action	Description de l'action	2022	2023	2024	2025	2026	Durée de mise en oeuvre	Périodicité	Responsable (et partenaires internes)	Service (s)	Nécessité d'un mandat externe ?	Mise en oeuvre de l'action	Critère de réussite (Résultat "final" attendu au terme du PECC)	Actions déjà en cours au lancement du PECC ?	Etat d'avancement (menu déroulant)	Etat d'avancement : points d'attention, blocages pour la période écoulée, etc.	Objectif(s) d'ici la fin du PECC (17.01.26) et/ou au delà	Coût estimé	Soutien financier (à obtenir / obtenu)	Coût effectif	Type de financement (budget, investissement, nt,...)	Cadre réglementaire à adapter ?	Implication de la population	Autre fiche communale en lien ?	Potentiel de mutualisation avec d'autres communes
22	Biodiversité	Désimperméabiliser les sols urbains	22.2	Utiliser des matériaux perméables (pavés, graviers) dans les projet d'amélioration d'espaces publics	L'utilisation de matériaux perméables pour les sols permet de diminuer les risques liés aux changements climatiques. Etant donné que les précipitations seront moins fréquentes mais plus intenses, il est important que l'eau soit rapidement absorbée. La perméabilisation permet aussi de réduire la température de l'espace urbain.				2025			Continu	M. Favey + N.Schmied	Infrastructures + Urbanisme et durabilité	Non	Les projets d'amélioration d'espaces publics devront intégrer des matériaux perméables afin de favoriser l'infiltration et la rétention de l'eau, dans le respect du guide paysage Lavaux. Tous les autres projets communaux devront aussi évaluer les possibilités d'amélioration de la perméabilité dans son projet.	Tous les projets d'amélioration d'espaces publics et tous les projets communaux intègrent le potentiel de perméabilisation	Non	En cours	Besoin d'un guide pour faciliter la prise de décision. Préau du Vanel, Préau du Genevrey, Temple 1, allée entre le café du Raisin et la salle Davel : pris en compte dans le projet.		0	Non	0	-	Non	Information	22.1	Non
21 (Hors livrables)	Santé	Informier et protéger la population contre les effets des canicules et des îlots de chaleur	21.1	Mettre en oeuvre un plan de lutte contre les îlots de chaleur	Les canicules sont l'une des conséquences du réchauffement climatique avec des effets directs sur la santé. Il est, entre autres, du rôle des communes de protéger sa population, notamment en luttant contre les îlots de chaleur.		2023	2024	2025		3 ans	Continu	J.Y. Cavin N.Schmied pour l'urbanisme et S. Valenti pour la population		Oui, uniquement pour le choix des essences	Identifier les actions potentielles à mettre en place : - Aménagement territorial : planter des arbres, développer les zones à courant, développer des points d'eau y.c. renaturer les ruisseaux, ... - Aide en cas de canicule : désigner une personne ressource, compléter la liste des personnes "à risque", établir une communication, ... Valider les actions et mettre en place	Toutes les mesures prévues ont été mise en place. Planter 5 arbres dans des zones minérales aménagement d'un parc ombragé au plateau de la gare en cours. Une liste des personnes à risque existe déjà.	Renaturation du ruisseau Champs Noe et aménagement d'un parc ombragé au plateau de la gare en cours. Une liste des personnes à risque existe déjà.	En cours	Plusieurs actions réalisées: plantation d'arbres, plateau de la gare, jardin public, temple, etc. ; renaturation/valorisation d'un ruisseau de l'Hôpital). Nouveau responsable. Nouveau cadrage à prévoir afin de développer une liste de recommandations / un guide. Mandat externe adjudgé. Evaluation des sites en cours en lien avec d'autres actions (17.6, 22.1). Plan canicule existant (déclenchement par la Préfecture), étude de la commune, etc.	Le plan de mesures a été défini et adopté.	5000	Non	5000	Budget	Non	Information		Oui
Hors Fiche PECC	Agriculture	Accompagner les agriculteurs-trices et les vigneron-ne-s à adapter leurs cultures aux changements climatiques (gestion des ressources, préservation des sols, de l'eau, diversification des cultures en particulier à Lavaux etc.)	30.1	Encadrer et réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les vignes communales	Les produits phytosanitaires portent atteintes à la faune et la flore. Des techniques existent aujourd'hui pour réduire la quantité utilisée. En les appliquant à ses propres vignes, la Commune protège la nature de son territoire et montre l'exemple.		2023	2024			1 an		JR Gaillard		Oui	1. La Municipalité continue à diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires dans les vignes communales. 2. Inscription en 2023 au réseau écologique lavaux : application de mesures telles que la fauche alternée, l'utilisation des herbicides, ... 3. Former les personnes qui s'occupent des vignes communales (cours Prométerre, bio inspecta et Changins). 4. Un point de situation est réalisé chaque année.	Les acquis des cours sont appliqués	Oui	En cours	Dans le cadre de l'inscription au REEL (réseau écologique) et des PER : - Nos deux vignerons ont réduits les intrants chimiques. - Les parcelles de vigne Maison Jaune, Vanel, Communaux sont en reconversion (bio).	Les employés sont formés. Action réalisée suivie.	0	Non	0	Budget	Non	Information		Oui
Hors fiches PECC	Agriculture	Accompagner les agriculteurs-trices et les vigneron-ne-s à adapter leurs cultures aux changements climatiques (gestion des ressources, préservation des sols, de l'eau, diversification des cultures en particulier à Lavaux etc.)	30.2	Soutenir la plantation d'arbres dans les vignes	Planter des arbres dans les vignes permet de lutter contre les effets du changement climatique, de réduire le risque d'érosion des sols et de favoriser le retour de la biodiversité ainsi que la rétention d'eau.				2025		1 an		JR Gaillard		Oui	Le PAC Lavaux actuel ne permet pas de planter des arbres dans les vignes. Il pourrait être possible de planter des petits bosquets. Une étude pourra être réalisée pour identifier la pertinence de planter des bosquets le long des cours d'eau sur les parcelles communales. Une fois que la mise à jour du PAC Lavaux aura été adoptée (2025-2026) et autorisera la plantation d'arbres dans les vignes, réaliser une étude qui tiendra compte des opportunités et de la compatibilité avec la culture de la vigne. Des études de la DGAV existent déjà. Devrait être traité dans le cadre d'un plan canopée.	Avoir mené un projet pilote	Non	Planifié	Modification du PAC Lavaux avec mise à l'enquête en nov.25. Dans les Zone viticole protégée 16 LAT A et B, « Les aménagements et plantations favorisant la biodiversité, les vergers, le maraîchage et la plantation de prairies sèches sont également autorisés. » Bourg-en-Lavaux a principalement de la zone viticole protégée A.	Avoir réalisé l'étude de faisabilité	CHF 5000	A priori non, sauf si projet pilote pour la DGAV	5'000 CHF	Budget	Non	Information		Oui
Hors fiches PECC	Agriculture	Soutenir les vigneron-ne-s dans l'adaptation des cépages et de leur qualité	30.3	Adapter les porte-greffes et cépages et leur qualité dans les vignes communales	Adapter les portes-greffes et les cépages est nécessaire pour faire face aux changements climatiques. Il est important d'identifier les variétés résilientes face aux changements en cours et à venir.		2023	2024	2025	2026 à 2030			JR Gaillard		Soutien externe nécessaire	Actuellement, lors d'un renouvellement, les portes-greffes sont adaptés pour être plus résistants aux changements climatiques. Des parcelles pilotes seront plantées avec des cépages plus résistants. Remplacer les cépages actuels par des cépages plus résistants que ceux disponibles actuellement sur le marché (en attente des résultats de l'étude de Changins dès 2033-2035).	Avoir mené un projet pilote	Non	En cours	Toutes les reconstitutions sont faites avec des porte-greffes plus résistants (Fercal, R 110, Gravesac). Max 3-5% de la surface totale par année (dans le rythme de renouvellement du vignoble). Une discussion sera entreprise pour comprendre si les nouvelles vignes plantées sont des espèces davantage résilientes aux futurs climats de la région.	Avoir identifié les variétés à utiliser et établi un plan d'action	0	Oui, de l'OFAG pour l'exploitant	0 CHF	Budget	Non	Information		Oui